

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 avril 2024

---

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES  
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° CE2858

présenté par

M. Raux, Mme Pochon, M. Fournier, Mme Arrighi, Mme Belluco, M. Ben Cheikh,  
Mme Chatelain, Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, Mme Pasquini,  
M. Peytavie, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian  
et M. Thierry

-----

**ARTICLE 3**

Après l'alinéa 13, insérer l'alinéa suivant :

« Chaque établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole dispose d'un centre pédagogique d'information et d'orientation agricole qui constitue un espace test et offre des moyens de production et d'expérimentation, un cadre économique et un dispositif d'accompagnement à la création d'entreprises agricoles. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du groupe Écologiste – NUPES vise à généraliser les « espaces test » au sein des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles.

Il est proposé que ces entités assurent la mise à disposition de moyens de production, constituent un lieu de test d'activité et apportent un accompagnement et un suivi en faveur de la création d'entreprises agricoles.